

## REGLEMENT CHALLENGE « CYCLO'TOUR ROTOR 2019 »

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses dans son intégralité.

---

### *Article 1 : Les participants admis*

---

Les épreuves du « Cyclo'Tour Rotor » sont des cyclosporives comportant la mesure de performance individuelle et l'édition d'un classement.

Les épreuves du « Cyclo'Tour Rotor » sont des épreuves organisées sous l'égide de la FFC (Fédération Française de Cyclisme) et/ou de l'UFOLEP. Elles sont ouvertes à toutes et tous, licenciés et non licenciés, âgés de plus de 17 ans révolus le jour de l'épreuve.

Les licenciés majeurs possédant une licence 2019 permettant la compétition délivrée par la FFC ou d'une autre fédération, liée à la pratique du cyclisme, dont la licence fait apparaître la mention « certificat médical », **devront obligatoirement la joindre à leur inscription.**

Les non licenciés majeurs devront présenter **obligatoirement** un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an le jour de l'épreuve.

Les mineurs âgés de 17 ans révolus devront fournir **obligatoirement**, en plus de leur licence ou certificat médical, une autorisation parentale. Ils ne pourront par ailleurs pas participer au grand parcours des épreuves. Seul le petit parcours et la randonnée leur seront ouverts.

La présentation d'une licence compétition liée à la pratique du cyclisme et indiquant la mention « certificat médical » ou la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition **est obligatoire uniquement pour les participants aux épreuves chronométrées.**

---

### *Article 2 : les manches*

---

Les manches du Challenge Cyclo'Tour Rotor 2019 sont les suivantes :

- ✓ La Lozérienne Cyclo : dimanche 5 mai à la Canourgue. Grand et petit parcours distincts.
- ✓ La Granite Mont Lozère : samedi 1 juin. Parcours commun. Montée chrono
- ✓ La Granite Mont Lozère : dimanche 2 juin à Villefort. Grand et petit parcours distincts.
- ✓ Les Copains Cyfac : samedi 6 juillet à Ambert. Parcours commun. Montée chrono
- ✓ Les Copains Cyfac : dimanche 7 juillet à Ambert
  - Petit parcours : La Forézienne - 115km
  - Grand parcours : Les Copains - 155km
- ✓ La Trilogie de Maurienne : vendredi 12 juillet à Hermillon. Parcours commun. Montée chrono
- ✓ La Trilogie de Maurienne : samedi 13 juillet à Hermillon. Parcours commun. Montée chrono
- ✓ La Trilogie de Maurienne : dimanche 14 juillet à Hermillon. Grand et petit parcours distincts.
- ✓ La Chambérienne Cyclo : dimanche 28 juillet à Chambéry. Grand et petit parcours distincts.
- ✓ Scott Cimes du Lac d'Annecy : samedi 24 août à Saint Jorioz. Parcours commun. Montée chrono
- ✓ Scott Cimes du Lac d'Annecy : dimanche 25 août à St Jorioz. Grand et petit parcours distincts.

Le Challenge Cyclo'Tour Rotor comporte 6 épreuves en 2019 dont certaines contribueront au Trophée des montées chrono, au Trophée du triple km et d'autres au Challenge Cyclosportive. Le détail dans le tableau ci-dessous :

	Challenge Cyclosportive	Trophée Montée Chrono	Trophée Triple KM
Lozérienne Cyclo Dimanche (PP et GP)	✓		✓
Granite Mont Lozère Samedi		✓	
Granite Mont Lozère Dimanche (PP et GP)	✓		✓
Les Copains Cyfac - Samedi		✓	
Les Copains Cyfac - Dimanche (PP et GP)	✓		
Trilogie de Maurienne - Vendredi	✓	✓	
Trilogie de Maurienne - Samedi	✓	✓	
Trilogie de Maurienne - Dimanche (PP et GP)	✓		✓
La Chambérienne - Dimanche (PP et GP)	✓		
La Scott Cimes du lac d'Annecy - Samedi		✓	
La Scott Cimes du lac d'Annecy - Dimanche (PP et GP)	✓		✓
	<b>8 manches</b>	<b>5 manches</b>	<b>4 manches</b>

---

### *Article 3 : Code de la route*

---

**Route non privative.** Chaque participant est tenu de **respecter le code de la route** et les interdictions en vigueur. Chaque concurrent doit être assuré contre tout accident qu'il pourrait créer. **La présence de signaleurs ne signifie en aucun cas que la route est fermée et réservée à l'épreuve.**

---

### *Article 4 : Matériel*

---

**Le port du casque à coque rigide avec jugulaire attachée est obligatoire** durant toute l'épreuve et les prolongateurs de guidon sont interdits.

---

### *Article 5 : Parcours et Balisage*

---

Le parcours sera fléché et **les voitures suiveuses sont strictement interdites**. Des ravitaillements sont assurés par l'organisation. Tout ravitaillement sauvage est interdit sous peine de disqualification. Les ravitaillements personnels seront autorisés seulement dans les zones de ravitaillement prévue par l'organisation. Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état avant de prendre le départ. Une voiture balai suivra l'épreuve.

---

### *Article 6 : Assurance*

---

Responsabilité civile : L'organisateur a souscrit un contrat d'assurance qui couvre sa responsabilité civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers. Ce contrat prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour les participants inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol.

Responsabilité individuelle accident : Les licenciés FFC bénéficient de l'assurance individuelle accident souscrite et rattachée à la prise de leur licence (à l'exception des Copains Cyfac qui est UFOLEP).

Pour les non licenciés FFC, l'organisation peut souscrire une assurance individuelle accident si le participant le souhaite. Pour cela il doit valider cette option lors de son inscription en ligne ou sur place. L'assurance individuelle accident n'est pas obligatoire mais fortement conseillée.

---

### *Article 7 : Responsabilité*

---

En cas d'infraction au code de la route et/ou au présent règlement, le participant fautif sera le seul responsable à ses risques et périls, et sera également le seul civilement responsable des accidents dont il serait l'auteur ou victime directement ou indirectement. L'organisation se réserve le droit de disqualifier tout participant pris par un membre de l'organisation (motards/signaleurs...) en situation de non-respect du code de la route.

---

### *Article 8 : Assurance annulation*

---

L'organisation propose une assurance annulation qui permet le remboursement total des frais d'inscription (hors frais de gestion) sous les conditions et tarif de souscription suivants :

- ✓ Annulation Inscription pour les randonnées et compétitions : le bénéficiaire doit informer l'organisation de son désistement par mail à l'adresse suivante [inscription@lvorganisation.com](mailto:inscription@lvorganisation.com) au plus tard 24h avant le départ de l'épreuve.
- ✓ Motifs acceptés pour annulation : pour raisons médicales (accident, maladie, incapacité de faire du sport) ou professionnelles - sur envoi d'un certificat médical ou un justificatif de l'employeur.
- ✓ Prix : 3 € à souscrire lors de l'inscription.

**Dans tous les autres cas**, notamment en cas de non-souscription à l'assurance annulation, **aucun remboursement** ne sera effectué.

---

### *Article 9 : Parcours et horaires de mise hors course*

---

Les organisateurs pourront modifier le parcours ou neutraliser l'épreuve en cas de besoin.

Des horaires de passage sont déterminés et limités à heure fixe et définie. Passé l'heure limite, tout participant encore sur le parcours sera considéré hors épreuve. Il devra selon le cas emprunter l'itinéraire de sécurité, rendre sa plaque de cadre à la voiture balai et monter dans celle-ci. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation.

---

### *Article 10 : Respect de l'environnement*

---

L'inscription est personnelle et nominative et ne peut être ni échangée, ni cédée. La plaque de guidon est obligatoire. Elle devra être fixée sur le cintre. Celle-ci devra être rendue, en bon état, à l'organisation à l'arrivée.

**Le jet de tout objet, récipient, papier ou détritrus sur la route est strictement interdit.** En cas de non respect, les signaleurs, motards de sécurité et l'organisation se réservent le droit de disqualifier le coureur fautif.

---

### *Article 11 : Exclusion*

---

Les organisateurs pourront exclure tout participant ne respectant pas le règlement ou l'esprit de l'épreuve.

---

### *Article 12 : Droit à l'image*

---

Tout participant à une épreuve du « Cyclo'Tour Rotor » autorise expressément les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et médias, à utiliser les résultats et les images fixes ou audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion de l'épreuve, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités.

---

### *Article 13 : Catégories*

---

Les catégories du Challenge Cyclo'Tour Rotor 2019, s'alignent sur la réglementation internationale qui prévoit des tranches d'âges de 5 en 5 ans et sont maintenant conformes aux catégories des différents Championnats Masters et Amateurs sur route.

Dames : 3 Catégories sur le Grand Parcours, 9 Catégories sur le Petit Parcours

Hommes : 9 Catégories sur le Grand parcours, 9 Catégories sur le Petit Parcours

Handisport : 1 catégorie H sur les 2 parcours.

**NOTA : Ces catégories seront celles du classement général du Challenge, aucune obligation n'est faite aux organisations de les mettre en application sur les épreuves, bien que cela soit souhaitable, les classements généraux étant édités à partir des années de naissance.**

L'âge et la catégorie de chacun est déterminé par rapport à l'année de naissance sauf les 17 ans dont l'âge doit être révolu le jour de l'épreuve.

	Petit parcours			Grand Parcours		
Dames	FA	17 à 29 ans	2002 à 1990	W1	18 à 39 ans	2001 à 1980
	F1	30 à 34 ans	1989 à 1985	W2	40 à 49 ans	1979 à 1970
	F2	35 à 39 ans	1984 à 1980	W3	50 ans et +	1969 et avant
	F3	40 à 44 ans	1979 à 1975			
	F4	45 à 49 ans	1974 à 1970			
	F5	50 à 54 ans	1969 à 1965			
	F6	55 à 59 ans	1964 à 1960			
	F7	60 à 64 ans	1959 à 1955			
	F8	65 ans et +	1954 et avant			
Handi	H	Handisport avec licence FFC		H	Handisport avec licence FFC	
Hommes	MA	17 à 29 ans	2002 à 1990	MA	18 à 29 ans	2001 à 1990
	M1	30 à 34 ans	1989 à 1985	M1	30 à 34 ans	1989 à 1985
	M2	35 à 39 ans	1984 à 1980	M2	35 à 39 ans	1984 à 1980
	M3	40 à 44 ans	1979 à 1975	M3	40 à 44 ans	1979 à 1975
	M4	45 à 49 ans	1974 à 1970	M4	45 à 49 ans	1974 à 1970
	M5	50 à 54 ans	1969 à 1965	M5	50 à 54 ans	1969 à 1965
	M6	55 à 59 ans	1964 à 1960	M6	55 à 59 ans	1964 à 1960
	M7	60 à 64 ans	1959 à 1955	M7	60 à 64 ans	1959 à 1955
	M8	65 ans et +	1954 et avant	M8	65 ans et +	1954 et avant

#### Article 14 : Attribution des points - Challenge Cyclosporive

A l'issue de chaque manche, des points seront attribués aux participants en fonction de leur place au classement scratch suivant le barème ci-dessous. Le barème est le même pour le classement du petit et du grand parcours.

1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>	8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>	12 <sup>ème</sup>	13 <sup>ème</sup>	...	30 <sup>ème</sup>	31 <sup>ème</sup>	...	100 <sup>ème</sup>	101 <sup>ème</sup>	...
500	490	480	470	460	455	450	445	440	435	432	429	426	-3 pt/place	375	373	-2 pt/place	235	234	-1 pt/place

A l'issue de chaque épreuve, 6 maillots de leaders seront décernés :

- ✓ Grand Parcours : Scratch Dame/Scratch Homme/Homme de 50 ans et +
- ✓ Petit Parcours : Scratch Dame/Scratch Homme/Homme de 50 ans et +

**Les maillots devront obligatoirement être portés par les leaders des classements**, sous peine de non comptabilisation des points de l'épreuve pour le classement général.

#### Article 15 : Classements Challenge Cyclosporive

A l'issue de la saison, les catégories suivantes seront récompensées :

- ✓ Les 3 premiers du Scratch grand parcours et Scratch petit parcours
- ✓ Le premier de chaque catégorie

Afin de valoriser les épreuves par étape, toutes les manches seront attributives de points et 4 jokers seront accordés sur la saison.

**Il y a donc 6 épreuves et 8 manches au challenge Cyclo'Tour Rotor 2019.**

A l'issue de la saison les 3 moins bonnes manches seront enlevées. Seuls les 5 meilleurs résultats de la saison seront comptabilisés. Seuls les participants ayant terminé au moins 5 manches, sur les 8, peuvent figurer sur un podium du classement général final.

Tous les résultats/classements du « Cyclo'Tour Rotor » seront sur le site [www.challengecyclofour.com](http://www.challengecyclofour.com) dès le mercredi suivant l'épreuve.

---

### *Article 16 : Remise des prix finale*

---

La remise des prix du challenge aura lieu lors de la dernière épreuve le dimanche 25 août, sur la Scott Cimes du lac d'Annecy à St Jorioz. Seuls les participants présents lors de cette remise recevront leur dotation.

Si vous participez aux diverses manches mais sur des parcours différents (petit parcours et grand parcours) vous apparaîtrez dans les 2 classements mais ne pourrez être récompensé que sur votre meilleur classement des deux.

---

### *Article 17 : Règlement et classement des Trophées*

---

#### **Trophée des montées chrono**

- 5 manches « Montée chrono » (cf détail article 2)
- Récompenses aux 3 premiers hommes et femmes au scratch de chaque manche
- Obligation de finir le parcours pour être classé
- Classement cumulé de la saison.
  - o Il se fera sur le même barème que le classement du Challenge Cyclosportive (cf article 14).
  - o Les 4 meilleurs manches de la saison seront prises en compte pour le classement final
  - o Obligation de participer à au moins 3 manches sur les 5 pour prétendre à une dotation lors du classement final de la saison

#### **Trophée Triple KM**

Pour participer au Triple km, les participants devront avoir un compte Strava, et être membre du club Strava Challenge Cyclo'Tour Rotor ([strava.com/clubs/challengecyclo'rotor](https://strava.com/clubs/challengecyclo'rotor)).

Le Triple KM sera indiqué par des panneaux « départ & arrivée » sur le parcours. Les participants devront à l'arrivée télécharger leur sortie sur le club Strava Challenge Cylo'Tour Rotor **avant 14h00** pour être classé.

- 4 manches « Triple km »
- Récompenses au 1<sup>er</sup> homme et à la 1<sup>ère</sup> femme au scratch à la fin du triple km de chaque manche
- Obligation de finir le parcours pour être classé
- Pas de classement cumulé sur l'année

---

### *Article 18 : Annulation*

---

En cas d'annulation de l'événement à l'initiative de l'organisateur, ce dernier s'engage à rembourser intégralement les frais d'inscription des participants jusqu'à deux mois avant l'événement. Passé ce délai, les participants seront remboursés à hauteur de 70% au titre des dépenses déjà engagées par l'organisation. Les remboursements interviendront par virement bancaire.

Aucun des frais annexes engagés pour participer à l'épreuve ne seront remboursés, tels que les frais liés au matériel nécessaire à la participation (vélo, équipements...), les réparations éventuelles, les frais de transport pour se rendre jusqu'à l'épreuve, l'hébergement et les repas, les frais postaux ou de connexion Internet. Tous ces frais restent à la charge des participants.

---

### *Article 19 : Cas de force majeure*

---

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'épreuve devait être modifiée, écourtée ou annulée. Dans ce cas, les frais d'inscription ainsi que les frais annexes ne seront pas remboursés.

Sont définis comme cas de force majeure : les raisons de sécurité, les intempéries, les attentats ou tous autres événements imprévisibles, irrésistibles et extérieurs à la volonté des parties, qui pourraient laisser craindre un mauvais déroulement de l'événement.

Toute modification y compris en cas de force majeure, à ce règlement pourra être publiée notamment par voie d'annonce sur le site de l'événement. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout participant sera réputé comme avoir accepté le changement ou la modification à compter de la date de son entrée en vigueur, du simple fait de sa participation à l'épreuve.

---

### *Article 20 : CNIL*

---

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification personnelle vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne souhaitez pas les recevoir, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom et adresse.